



Bienvenue au webinaire

Protéger les données : les bonnes pratiques

8 février 2021 à 09h30
et 9 février 2021 à 09h00

Les intervenants

- Benoît RACHEZ, délégué à la protection des données
- Aude LE DIRACH, archiviste, responsable de service
- Audrey CIVRAN, archiviste itinérante

Sommaire

- Les responsabilités des élus
- Repérer les risques au quotidien
- Notions-clés et principes
- Pour aller plus loin...

Les responsabilités des élus



Le RGPD n'est ni un règlement sur la sécurité ni sur l'archivage, mais oblige à les prendre en compte. Il renvoie à notre code pénal :

- Obligation de sécurité : article 226-17
- Obligation de définir des durées : article 226-20

=> jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende

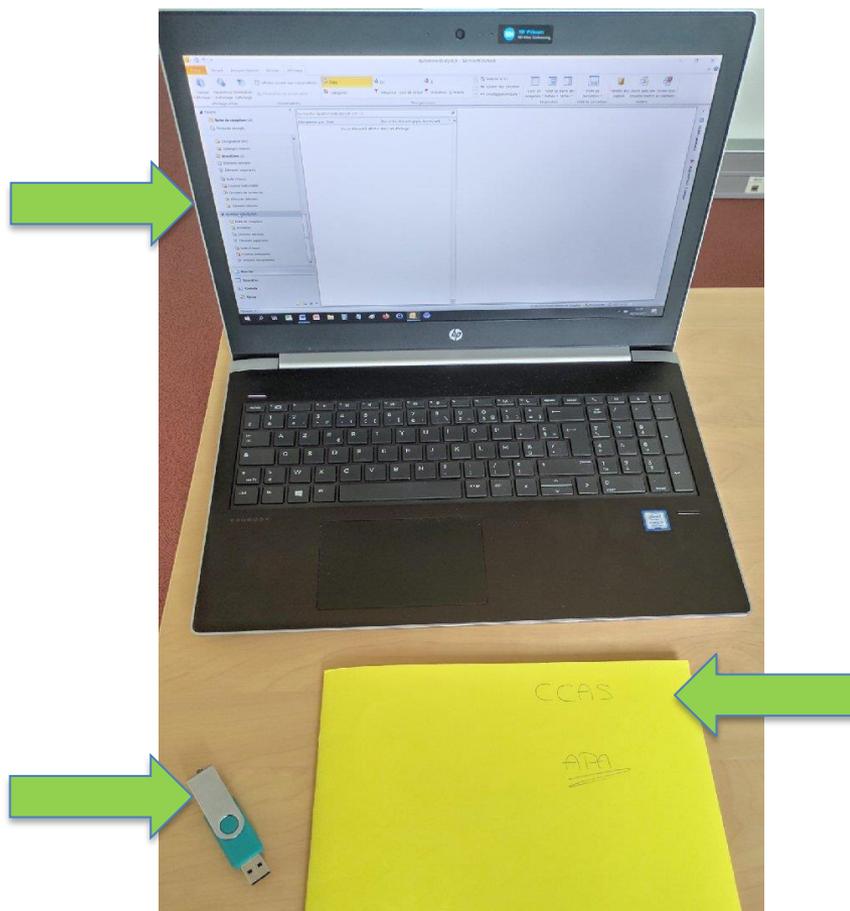
- Responsabilité civile et pénale (code du patrimoine – chapitre 4 dispositions pénales – article L214)
- Conservation des archives = dépense obligatoire (article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales, 2^e alinéa)
- Contrôle scientifique et technique de l'État (article R 212-3 du code du patrimoine).

=> jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

Repérer les risques au quotidien



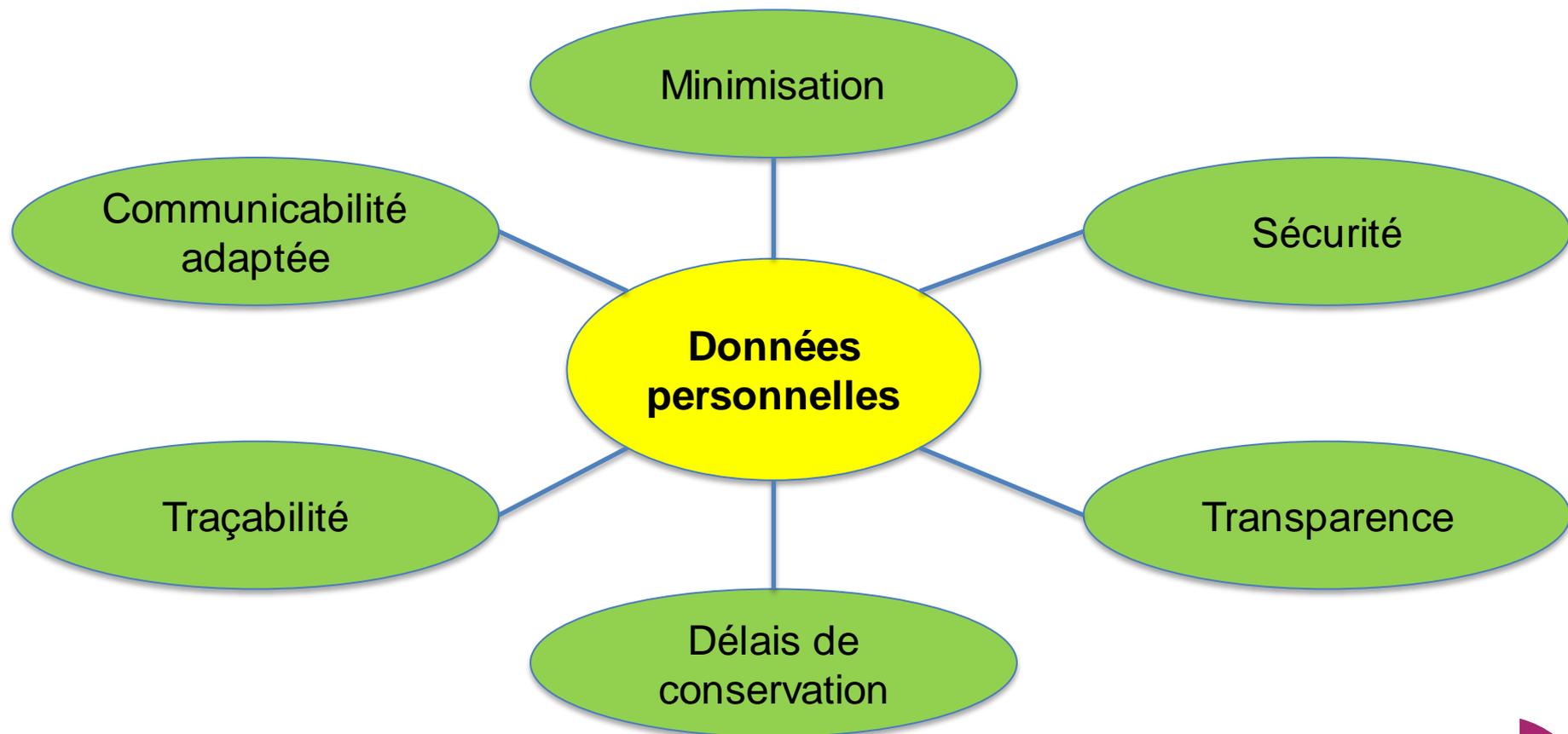
Repérer les risques au quotidien



Repérer les risques au quotidien



Notions-clés et principes



Pour aller plus loin...

Nos services à votre disposition :

Service Protection des Données :

Benoît RACHEZ, délégué à la protection des données – brachez@cdg56.fr – 02.97.01.52.85

Service Archives :

Aude LE DIRACH, archiviste, responsable du service – aledirach@cdg56.fr – 06.47.25.09.14

Audrey CIVRAN, archiviste itinérante – acivran@cdg56.fr – 06.71.14.17.16



Merci de votre attention

Le CDG du Morbihan reste à votre disposition pour vous accompagner durant votre mandat.